

Mairie



33570

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213303860-20220209-05_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le neuf février à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 03/02/2022

Date d'affichage : 03/02/2022

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, PIMBERT Éric.

Excusé : M. DELPY Fabien (a donné pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

Absent : 00

Excusés : 01

N°05-2022

OBJET : Demande de Subvention collège de LUSSAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du collège de LUSSAC concernant un projet culturel « voyage au centre de la culture » à Nantes en date de mai 2022 pour un enfant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention de 50 €.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal AMOREAU

